

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

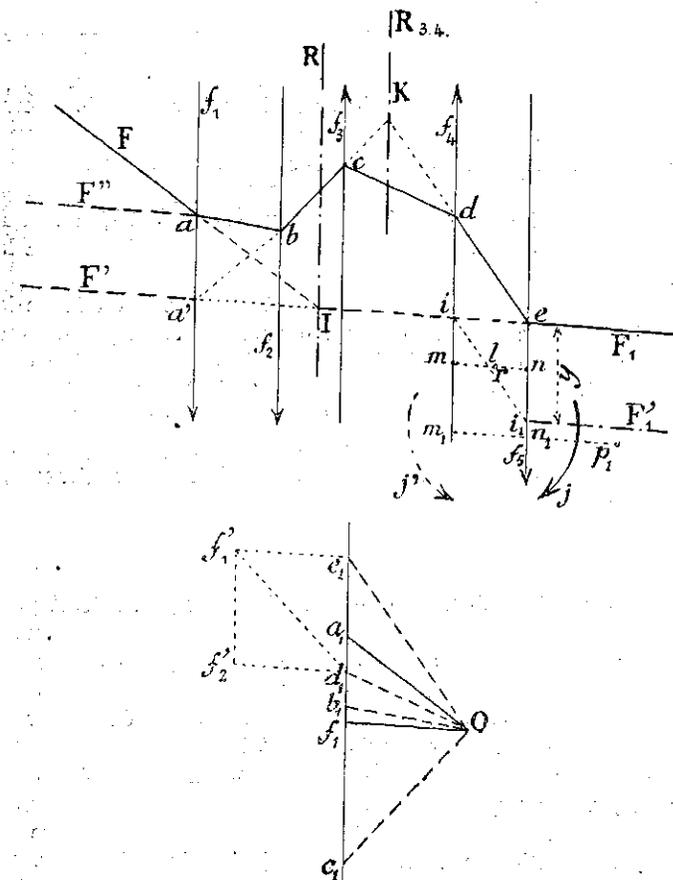
ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## Résistance et Stabilité DES CONSTRUCTIONS

Nous avons considéré en dernier lieu le cas où le faisceau des forces parallèles se réduirait à un couple, lorsque deux forces formant les côtés extrêmes  $F''$  et  $F_1$  du polygone funiculaire sont de sens opposé, la première étant dirigée vers la gauche, la seconde vers la droite.

Si, faisant abstraction des autres forces du système donné, nous considérons isolément le groupe des forces  $f_4$  et  $f_5$ , que nous supposons égales et si, menant une perpendiculaire  $mn$  à la direction commune de ces forces, nous assimilons cette droite  $mn$  à une barre rigide aux extrémités de laquelle agiraient les forces  $f_4$  et  $f_5$ , il est évident que l'action de ces forces aurait pour effet de faire tourner la barre dans le sens des aiguilles d'une montre.



Il est également évident que cette action ne dépend pas seulement de l'intensité des forces  $f$ , mais encore de la longueur de la barre  $mn$  qui constitue le bras de levier sur lequel agissent les forces considérées. En d'autres termes, l'action du couple est proportionnelle à la fois à l'intensité des forces égales  $f_4$  et  $f_5$  et à la longueur de la perpendiculaire commune à ces forces, c'est-à-dire qu'elle est représentée par le produit :

$$M = f \times l$$

en désignant par  $l$  la longueur  $mn$ .

Ce produit  $M$  est ce qu'on appelle le moment du couple. Comme

la rotation engendrée par ce moment peut être de deux sens différents, on convient, pour distinguer les effets produits à ce point de vue, d'affecter du signe  $+$  ou du signe  $-$  la quantité  $M$ , suivant que la rotation a lieu de gauche à droite, c'est-à-dire dans le sens des aiguilles d'une montre, ou qu'elle se produit en sens inverse.

Nous rappellerons qu'on appelle moment d'une force, par rapport à un point, le produit de cette force par la longueur de la perpendiculaire abaissée sur la direction de cette force. Il s'ensuit que le moment d'une force varie suivant le point par rapport auquel on prend son moment.

Il n'en est plus de même en ce qui concerne le moment des deux forces d'un couple pris par rapport à un point situé dans le plan de ces forces, car ce moment est indépendant du point considéré; il est constant et égal au moment proprement dit, c'est-à-dire à  $f \times l$ .

Il est facile de s'en rendre compte; prenons, en effet, les moments individuels de chacune des forces  $f_5$   $f_4$  par rapport au point  $p_1$  par exemple du plan du dessin. Le moment de la première force sera :

$$M'' = f_5 \times p_1 n_1$$

celui de la deuxième est de même :

$$M_1 = f_4 \times p_1 m_1 = f_4 \times (p_1 n_1 + l)$$

Le moment de l'ensemble et par suite du couple est donc :

$$M = M'' + M_1 = f_5 \times p_1 n_1 - f_5 \times p_1 n_1 + f_4 \times l$$

Et comme on a :

$$f_4 = f_5 = f$$

Il vient finalement :

$$M = f \times l$$

C'est-à-dire que l'on retrouve la valeur du couple proprement dit.

Il en serait de même si l'on choisissait en particulier le point correspondant au milieu de la barre  $mn$ ; on devrait encore écrire :

$$M = M'' + M_1 = f \times \frac{l}{2} + f \times \frac{l}{2} = f \times l$$

Ceci explique pourquoi l'expression du moment d'un couple composé nécessairement de deux forces égales  $f$  ne contient cependant qu'une seule fois le facteur  $f$ ; si l'on voulait mettre en évidence les deux forces, il faudrait écrire :

$$M = 2f \times \frac{l}{2}$$

Ce qui, sous une autre forme, revient d'ailleurs à exprimer la même valeur :

$$M = 2f \times \frac{l}{2} = f \times l$$

Etant donné cette expression du moment d'un couple, on voit qu'il peut exister une infinité de couples ayant la même valeur et pouvant, par conséquent, se substituer l'un à l'autre d'une manière équivalente; il faut toutefois qu'ils soient encore de même signe, c'est-à-dire qu'ils tendent à effectuer leur moment de rotation dans le même sens.

On pourrait imaginer des forces dont l'intensité irait continuellement en décroissant, tandis que leur bras de levier croîtrait indéfiniment et de telle manière que le produit  $f \times l$  resterait constant; à la limite, le couple serait constitué par le moment des deux forces infiniment petites situées à l'infini.

Mais cette conception n'a qu'un intérêt purement spéculatif et dans la pratique nous aurons toujours à considérer des couples agissant à l'extrémité des bras de levier de longueur finie.

On peut se proposer encore de rechercher la résultante d'un système composé d'une force et d'un couple. Soit, par exemple, le couple  $f_4, f_5$  et la force  $F_1$  que nous considérerons à part dans le polygone funiculaire de la figure IV.

Nous construirons à cet effet le polygone des forces  $d_1e_1f_1'f_2d_1$  dans lequel  $e_1d_1$  est égal et parallèle à  $f_4$ , d'une part, et  $e_1f_1'$  égal et parallèle à  $F_1$ , d'autre part; la résultante de ces deux forces est ainsi déterminée par la diagonale  $d_1f_1'$ .

On a porté également à partir de  $f_1'$  la longueur  $f_1'f_2'$  égale et parallèle à  $f_5$ , et le côté  $f_2'd_1$  qui forme le polygone des forces est donc la résultante cherchée.

En réalité, le polygone que nous avons construit sur la gauche pour plus de clarté devrait être rabattu sur la droite de  $e_1e_1$  pour tenir compte du sens de la force  $F_1$  qui est dirigée vers la droite; par suite, la résultante  $d_1f_2'$  doit être considérée comme ayant également la pointe de sa flèche tournée de ce côté.

Nous trouverons la position réelle de cette résultante en revenant au polygone funiculaire. A cet effet, prolongeons la force  $F_1$  jusqu'à sa rencontre avec la force  $f_4$  en  $i$ , par ce dernier point, menons une parallèle à la diagonale  $f_1'd_1$  jusqu'à sa rencontre en  $i_1$  avec la force  $f_5$ ; enfin par le point  $i_1$  nous traçons  $i_1F_1'$  parallèle à  $d_1f_2'$ .

La résultante du couple  $f_4, f_5$  et de la force  $F_1$  est donc représentée en position et en direction par  $i_1F_1'$ , de même qu'elle est donnée en grandeur par le côté  $d_1f_2'$  du polygone des forces. Comme d'autre part, le quadrilatère  $e_1f_1'f_2'd_1$  est un parallélogramme, dont les côtés sont égaux deux à deux, on voit que la résultante  $d_1f_2'$  est égale à la force  $e_1f_1'$  et par suite, que dans le polygone funiculaire, on a :

$$F_1 = F_1'$$

Ainsi, par suite de l'influence du couple  $f_4, f_5$ , la force  $F_1$  se trouve transportée en  $F_1'$  à une certaine distance  $y$  de sa position primitive; cette distance dépend évidemment de la valeur du moment du couple et de l'intensité de la force  $F_1$ . Le déplacement sera d'autant plus grand que la grandeur du couple sera plus considérable par rapport à celle de la force et inversement.

La valeur  $y$  de ce déplacement peut se lire sur l'épure tracée à une échelle déterminée; mais il est également facile de la calculer.

Pour cela, il suffit d'appliquer le théorème bien connu de l'égalité des moments des forces composantes et de leur résultante. On peut prendre les moments par rapport à un point quelconque situé dans le plan des forces composantes; mais on peut aussi choisir ce point de manière à réaliser les conditions les plus simples possibles.

Nous prendrons donc les moments des forces  $F_1, f_4$  et  $f_5$  ainsi que de leur résultante  $F_1'$  par rapport au point  $i$  qui est à l'intersection des forces  $F_1$  et  $f_4$ .

Il est évident que les moments des forces  $f_4$  et  $F_1$  sont nuls; puisque leur bras de levier qui s'obtiendrait en abaissant une perpendiculaire du point  $i$  sur leurs directions se réduit au point  $i$  lui-même; d'autre part, la perpendiculaire abaissée du point  $i$  sur  $F_1'$  est égale à  $y$  et celle abaissée sur  $f_5$  égale à  $l$ ; on pourra donc écrire :

$$f_4 \times l + f_5 \times 0 + F_1 \times 0 = F_1' y$$

d'où :

$$y = \frac{f_4 \times l}{F_1'}$$

Ce qui montre bien, comme nous l'avons exposé plus haut, que le déplacement de la force est proportionnel à la grandeur du couple et inversement proportionnel à l'intensité de la force; celle-ci, dans ce déplacement, est nécessairement transportée dans la direction du mouvement du couple.

Si maintenant au lieu de considérer le couple partiel des forces  $f_4f_5$ , nous reprenons le faisceau des forces parallèles  $f_1f_2f_3f_4f_5$ , dans son ensemble, nous voyons que ce faisceau de forces parallèles se réduit à un couple, dans le cas le cas où la force  $F''$  est parallèle à  $F_1$ . Si nous considérons d'autre part le système formé par ce couple et la force auxiliaire  $F''$ , nous pouvons dire qu'il a pour résultante la force  $F_1$  et celle-ci n'est autre que la force  $F''$ , transportée par l'action du couple dans une position parallèle, à une distance  $aa'$  de la précédente.

En résumé on voit qu'un faisceau de forces parallèles tel que celui ci-dessus considéré peut donner lieu aux trois solutions ci-après :

1° Les côtés extrêmes du polygone funiculaire,  $F'$  et  $F_1$  se coupent en un point  $I$ ; le faisceau admet une résultante unique  $R$ ;

2° Les côtés extrêmes  $F'', F_1$  sont parallèles, sans que leurs directions se confondent; le faisceau n'admet aucune résultante et se réduit à un couple qui tend à déterminer un mouvement de rotation;

3° Les côtés extrêmes  $F'$  et  $F_1$  se confondent en une seule et même ligne droite; le faisceau des forces parallèles a une résultante nulle et ces forces sont exactement en équilibre.

(A suivre.)

DYNAMIS.

## LES PROJETS

DU

### CONCOURS POUR LE MONUMENT GAILLETON

Avant le 31 décembre dernier, vingt projets pour le monument à élever à Gailleton sont parvenus à la Mairie de Lyon; en quelques jours ils ont été disposés dans la salle des fêtes et l'un des salons de l'Hôtel de Ville et depuis le 5 courant ils sont quotidiennement visités par un nombreux public qui semble prendre un assez vif intérêt à cette exhibition et à la lutte ouverte.

Le Jury s'est réuni le 13 courant et a fixé son choix de la façon que nous faisons connaître sous la rubrique « Concours » en reproduisant textuellement la communication officielle de la Mairie. Nous avons entrepris l'examen des différents projets avant les opérations du Jury; nous donnons telles quelles les appréciations déjà rédigées, dégagées par conséquent de toute influence des décisions maintenant acquises.

\*\*

Il n'est pas hors de propos de rappeler que c'est à la séance du 3 juin dernier que le maire de Lyon faisait part au Conseil du projet d'érection d'un monument à Gailleton, conçu par un Comité ayant à cet effet entamé des pourparlers avec la Ville; le maire exposait en même temps comment il envisageait personnellement la façon d'honorer la mémoire de Gailleton en embellissant la cité.

Le bruit se répandait que le monument était déjà commandé, et, émus de cette nouvelle, les sculpteurs lyonnais adressaient au maire une pétition pour obtenir la mise au concours public du monument projeté; ils trouvèrent un appui au Conseil municipal, et, à la séance du 22 juillet, MM. Forêt et Rognon insistaient vivement en ce sens. Le maire ne cacha pas au Conseil que l'administration avait déjà un projet et, après ses explications, il fut décidé qu'un concours serait ouvert.

Le programme et les conditions du concours, annonçant qu'une somme de 80.000 francs environ y serait affectée, furent publiés fin septembre, laissant seulement un délai de trois mois aux artistes pour la préparation de leurs projets.

On voit avec quel empressement architectes et sculpteurs ont répondu, puisque le nombre de maquettes présentées

s'élève à un chiffre rarement atteint en pareille circonstance.

Mais peut-on dire que ce concours offrait aux concurrents toutes les garanties désirables ? Il existe toujours entre les projets des différences de compréhension et d'interprétation du sujet qui concourent, avec la valeur propre de l'œuvre, à faciliter le classement. Mais ici les termes mêmes du programme laissent une latitude qui autorisait trois interprétations distinctes faisant rentrer les projets dans trois catégories correspondantes :

1° Embellissement de la place Grôlier, avec adjonction d'un petit monument à Gailleton ;

2° Un grand monument à Gailleton, et aménagement de la place et de ses abords ;

3° Un monument simple et agrémentation de la petite place, sans trop lui ôter de son caractère.

C'est ce dernier parti qui nous paraît le plus rationnel, et c'est ainsi que le programme aurait dû être formulé.

L'ancien maire de Lyon, simple avant tout, ne devait-il pas se présenter à la postérité sur ou aux côtés d'un monument simple, d'aspect calme, sobre de lignes, mais, malgré cela, coquet, charmant et gai de couleurs, ce qui semble bien adéquat à son caractère et à son esprit.

De telles données auraient évité à certains concurrents des conceptions grandioses, disproportionnées avec le but à atteindre et qui les ont éloignés des premiers rangs.

Plusieurs se sont laissé hypnotiser par l'idée de masquer ou d'embellir la façade de l'immeuble du fond de la place, qui, en somme, n'aurait dû entrer dans le programme que comme tout à fait accessoire. En comprenant dans le projet une ornementation de cette façade, il nous semble qu'on créerait au propriétaire, qui d'ailleurs pourrait n'être pas disposé à l'accepter, une situation privilégiée, que, même dans un but d'embellissement de cette petite partie de la ville, il serait bien difficile d'exécuter aux frais des contribuables.

Le meilleur moyen, à notre sens, de dissimuler cette haute construction banale n'était point d'y adosser ou d'en rapprocher le monument, que masquera plus ou moins la fontaine, si on la laisse dans sa situation actuelle, mais au contraire d'édifier celui-ci dans la partie de la place la plus proche du quai, de telle sorte, que des jardins complantés d'arbres, sur un terre-plein destiné à compenser la déclivité de la place vers l'ouest, auraient fait fond au monument et suffisamment masqué l'arrière plan formé par la maison comprise entre les rues Sainte-Hélène et de Fleurieu.

Il y aurait eu lieu également de tenir compte de l'éventualité, qui se réalisera un jour, de modifications à apporter à ce quartier. Le pont de l'Université n'a pas débouché direct avec le centre de la ville, et nous avons remarqué qu'un concurrent a eu la judicieuse idée de prévoir l'aboutissement d'une grande artère projetée entre la place Grôlier et la place Bellecour. Si le programme avait stipulé cette disposition, il aurait permis de déterminer un emplacement rationnel pour le monument et un aménagement de la place qui en eût évité un remaniement ultérieur.

\*\*\*

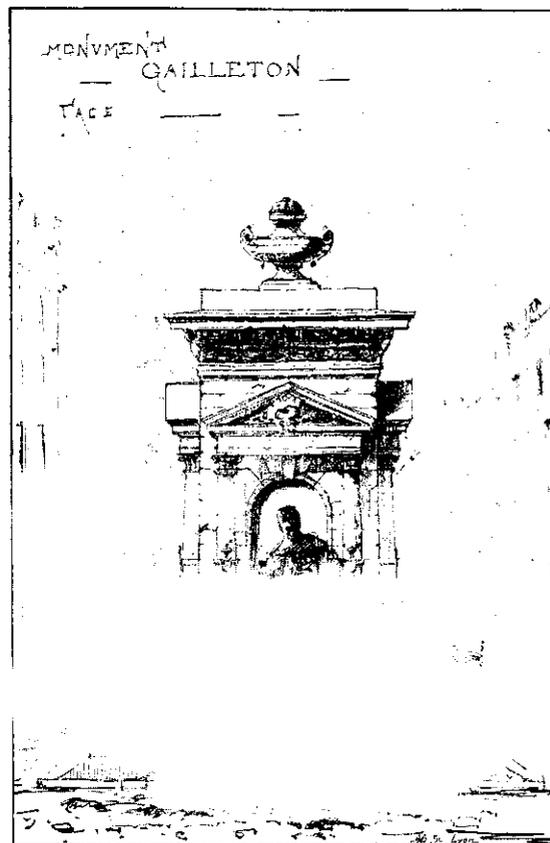
Ces réserves faites, nous ne pouvons que nous associer aux félicitations que le Jury a adressées aux concurrents. Nous ne sommes pas éloignés de penser que la municipalité ne s'attendait pas à une pareille et aussi éclatante démonstration de la vitalité de l'art lyonnais ; aussi, bien que nous sachions que, sous réserve de la ratification du Conseil, les primes attribuées aux projets venant en seconde et troisième ligne ont été doublées, exprimons-nous le vœu que, dans un beau geste, la Municipalité augmente le nombre des lauréats et récompense plus largement encore ces généreux efforts, cette grande somme de travail, qui représente une dépense totale d'un dizaine de mille francs.

Cela dit, le rôle de la *Construction Lyonnaise* sera, en tâchant de pénétrer l'idée inspiratrice de chacun des projets, d'écrire la page glorieuse de notre architecture et de notre

sculpture, et de consacrer le souvenir d'une lutte artistique qui fait le plus grand honneur à notre cité.

\*\*

En suivant l'ordre où se présentent les maquettes dès l'entrée, voici d'abord *Etoile*, vraiment trop simple, d'une étude un peu trop sommaire, et dont l'unique châssis ne répond pas suffisamment aux exigences du programme : sur une plateforme carrée, entourée d'une balustrade, s'élève le buste de Gailleton ; sur les côtés du socle des bas-reliefs ; devant,



CONCOURS POUR LE MONUMENT GAILLETON

Projet *Trois Pains à cacheter*.

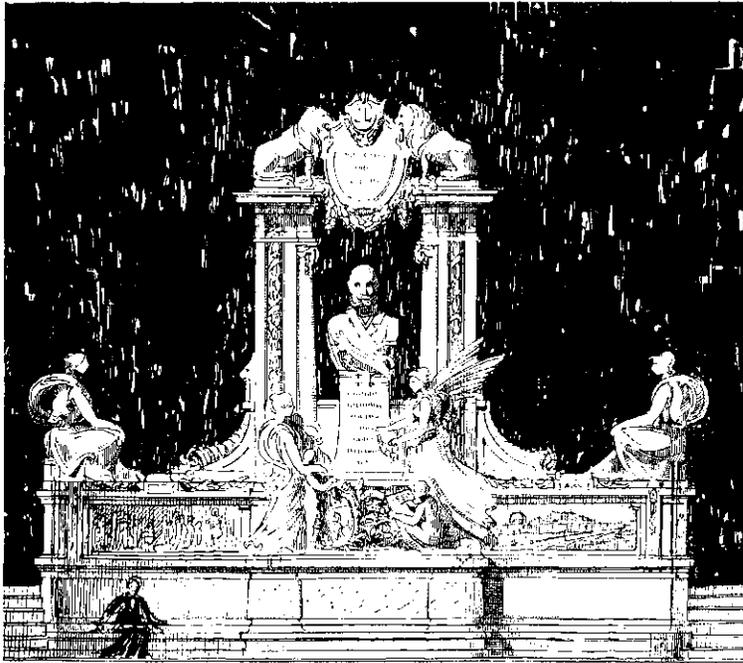
un groupe. L'auteur semble avoir manqué de temps pour pousser son projet, sinon d'inspiration.

*Au qui l'an neuf* : Châssis admirables, d'une lecture facile, plans exécutés merveilleusement ; maquette d'une rare distinction. Sur un large terre dallé, qui est en bordure du quai Gailleton, et artistiquement entouré, s'élève le monument commémoratif. De là une rangée d'arbres conduit à un square ombreux où l'antique fontaine est transportée. La verdure masque le fond de la place ; la statue est une joie pour les passants. Peu d'architecture, mais ce peu de bon goût ; toute l'attention est concentrée sur la sculpture. Sur un socle pas très élevé, Gailleton est assis, pensif, dans un fauteuil. Par une superbe allégorie, la Ville de Lyon témoigne sa reconnaissance à l'ancien Maire soucieux de ses intérêts. En arrière, un coq gaulois fièrement campé semble symboliser l'esprit de la race. L'état actuel de la place n'a pas seulement été considéré, mais une maison, quelque grande soit-elle, n'a pas une durée éternelle ; un rideau de verdure suffit donc pour dissimuler sa nudité jusqu'au jour où s'exécutera une percée que commande l'importance du quartier des Facultés, relié au centre par le nouveau pont, celui que le D<sup>r</sup> Gailleton avait prévu, longtemps étudié, son pont des Facultés, non construit par lui, faute de temps. On a assez dit et répété : « En France il n'y a que le provisoire qui

dure. » Dans ce projet aucun provisoire pour un temps plus ou moins long, au contraire, un embellissement durable et définitif.

Il y a une élégante et gracieuse architecture dans *Styx* qui comporte un buste de Gailleton, logé dans une sorte de temple ; au devant une fontaine, qui ne nous paraît pas toutefois un accessoire obligé dans la circonstance, et dont la présence viendrait compliquer une installation pour laquelle les crédits ne sont pas précisément bien considérables.

Correct et simple, le projet marqué de *Trois Pains à ca-*



CONCOURS POUR LE MONUMENT GAILLETON

Projet 6 dans un cercle.

*cheter*, que nous reproduisons, est inspiré de l'ancienne fontaine ; l'idée ne manque pas d'à-propos, encore que le modèle ait amené l'auteur à conserver à son œuvre un aspect un peu massif. Cependant suffisamment monumental, il est gai de couleur, avec un buste en bronze sur l'une des faces, et sur les trois autres, des mosaïques où sont énumérés les divers événements de l'administration municipale de Gailleton. Le plan général de la place, quelque peu semblable à celui de *l'Homme et la République*, est heureux, et l'idée d'un fond surélevé formant square, agrémenté par la nature, garderait à cette place, restaurée et modernisée, en lui donnant en plus de la gaieté et de la vie, le petit air bien Louis XVI qu'elle possède.

« Est-ce de Rodin ? » entendons-nous dire devant *le Marbre survit à la Cité*. Est-ce éloge ou ironie ? dirons-nous à notre tour. Pour original qu'il soit, ce projet, qu'on imagine mieux au milieu de la verdure qu'au centre d'un espace entouré de maisons, semble n'avoir aucunement tenu compte de l'aménagement de la place : sur un bloc de pierre non dégrossie, Gailleton s'avance, tenant derrière son dos son chapeau haut de forme ; en bas, la Démocratie, personnifiée par deux ouvriers, dont l'un hisse un enfant vers qui se penche l'ancien maire pour recevoir les fleurs qu'elle lui offre. Toute collaboration architecturale est exclue de ce projet, qui témoigne chez son auteur une ferme intention de se dégager des sentiers battus.

De proportions modestes et bien comprises, d'une parfaite correction de style, *Lulu* est un minimum de monument, plus

large que haut, et qui serait bien écrasé par la maison à laquelle il est trop adossé, malgré la végétation interposée. Par ailleurs, le bas-relief donne-t-il une importance suffisante au personnage qu'il s'agit de glorifier ?

On ne peut contester que *l'Homme et la République* soit une œuvre remarquable : deux colonnes élancées soutiennent un entablement avec inscription, qui supporte un lion passant en bronze ; debout, adossée aux colonnes, la Démocratie, rappelant la Minerve de Phidias, inspire et protège l'ancien maire, assis en avant. La simplicité des lignes, la sobriété des détails, imposent l'admiration. La statue en pierre fait corps avec la décoration architecturale et, malgré ses grandes proportions, n'écrase pas le personnage qu'elle domine, seul se détachant en bronze. Placé en avant, vers le quai, ou un peu reculé comme l'indique la variante, ce monument est bien approprié à la place Grôlier, profonde et étroite ; vu du pont ou du quai, il se profile magnifiquement et constituerait vraiment pour la ville une curiosité artistique que peu d'autres sont susceptibles de réaliser. On objecte qu'il ne pourrait être exécuté avec la somme affectée ; on remarque qu'il n'est pas sans analogie avec un projet d'André pour la place Carnot ; mais il n'est pas défendu de s'inspirer de bons modèles. Il fait bien penser aussi d'ailleurs, par sa beauté antique, par la pureté de son style, à l'une des variantes d'un projet de monument Carnot, présenté par MM. Huguët, Delorme et Lamotte, qui aurait été, pour la place de la République, d'un bien meilleur effet et d'un plus grand caractère que le monument qui y a été édifié.

Dans *Portique*, le buste de Gailleton est supporté par une colonne fort simple, dans un encadrement rectangulaire, ménagé du milieu d'un hémicycle dont la partie convexe est en façade ; les lignes sont un peu dures, et rien ne vient apporter un peu de vie et d'harmonie à l'ensemble. Mais quelle maîtrise dans l'exécution des châssis et quelle sûreté le dessin d'un procédé bien personnel.

Au centre d'une galerie demi-circulaire, le buste et un groupe ; fort intéressants comme sculpture, avec un décor architectural de grande richesse, tel se présente le projet *Lysistrata* ; mais n'abusons pas des colonnades ; une fois suffit pour Lyon, avec le monument des Enfants du Rhône, et son ravissant fond de verdure qui ferait défaut ici.

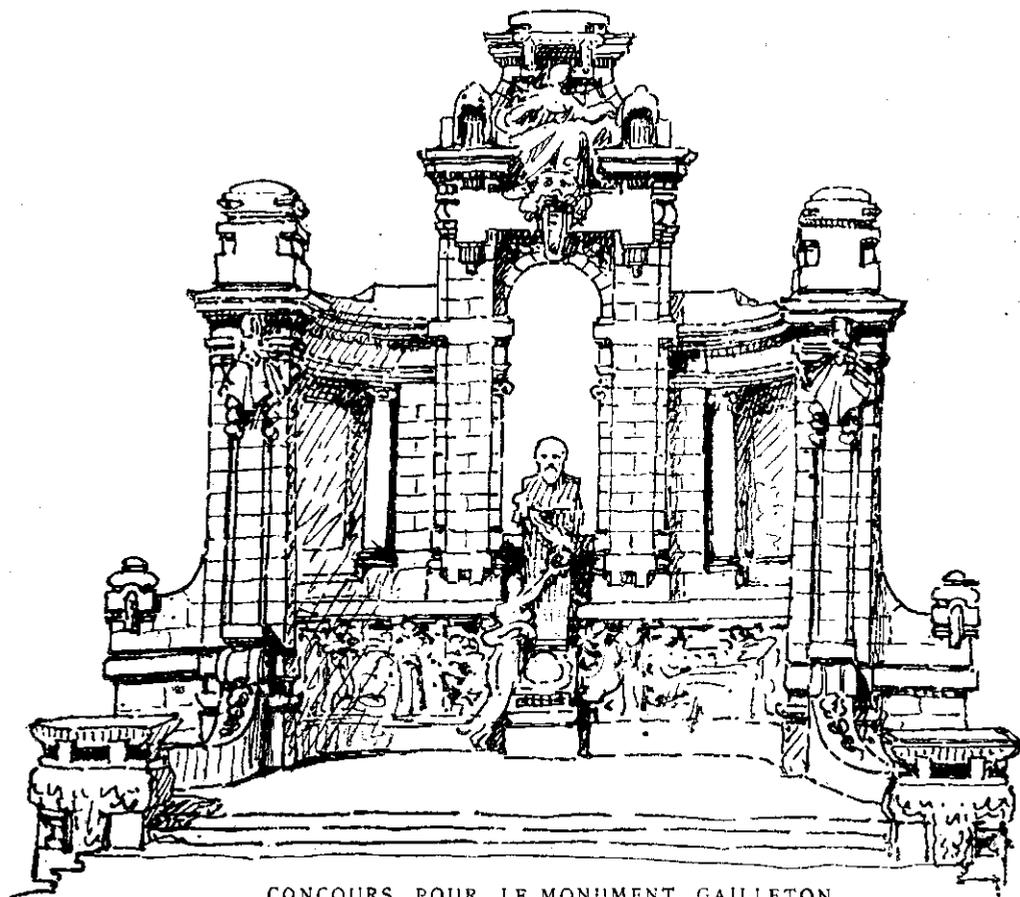
Si certains projets semblent avoir été hâtivement conçus, peu mûris, rapidement exécutés, celui marqué d'un *Timbre d'un centime dans un cercle* dénote au contraire une étude approfondie en même temps qu'un réel talent. Contre un mur, non pas nu, mais coquet et bien construit, le buste repose sur une console, un peu comme une République dans une salle de mairie ; au-dessous, un groupe charmant : une jeune femme du costume moderne, dans une pose gracieuse, encore que le mouvement de la jambe croisée semble ne pas s'harmoniser avec l'attitude générale, tient sur ses genoux le livre d'or de la Cité, sur lequel l'histoire lui indique les services rendus par l'ancien maire. L'arrangement architectural bien conçu se termine par des groupes d'enfants jouant avec une chèvre, du plus heureux effet, et tout à fait charmants ; de chaque côté, à l'extérieur, des bas-reliefs synthétisant l'œuvre administrative de Gailleton.

Dans *Lugdunum*, le buste, mis en valeur par l'arcade s'ouvrant sur la verdure du jardin en terrasse, occupe le centre d'une noble et robuste architecture, à l'ensemble magnifique, aux détails soignés. A la partie supérieure, une Ville de Lyon superbe ; à la partie inférieure, non moins superbe, d'un vif intérêt général, d'une couleur locale réussie, d'une érudition parfaite, une frise plutôt qu'un bas-relief, si l'on considère les dimensions, va d'un bout à l'autre de l'hémicycle. Œuvre remarquable et remarquée, page d'histoire lyonnaise fortement burinée, ni fantaisiste, ni sacrifiée à la mode

du jour, sérieusement documentée, simple et belle comme à la meilleure époque de la Grèce antique, sûre et vraie, animée aussi par le puissant souffle de l'indépendance. De plus, un cachet d'originalité revêtant même les ornements, à dessein empruntés aux constructions élevées sous la magistrature du D<sup>r</sup> Gailleton ; synthèse admirable de ces dernières années vécues, livrée au jugement de la postérité.

Quelle vie et quel mouvement dans *Acacia*, où la partie sculpturale est prépondérante : en avant d'une colonnade, le socle qui supporte la statue de Gailleton est entouré, d'un côté d'ouvriers, de l'autre, de professeurs en robe. Cet ensemble est d'un bel effet, et les châssis n'offrent pas moins d'intérêt que la maquette.

difficultés et de quelles dépenses ! Beaucoup de pierres encombrant un point rétréci, resserré de tous côtés, en outre une abondance d'idées, un entassement prodigieux de matériaux, de motifs agréables, de colonnades, de bas-reliefs, avec statue de grand prix ; tout cela pour honorer l'homme simple par excellence, le Lyonnais économe, toutefois bon vivant. En dehors de cela, réfection complète et riche de la façade de la maison, actuellement d'un si fâcheux aspect, nous devons en convenir. C'est fastueux comme au siècle de Louis XIV. C'est un Trianon en miniature. Si la dépense ne devait pas dépasser nos faibles ressources, on applaudirait des deux mains, on serait enthousiasmé. Mais on n'est plus qu'au temps de la philanthropie, de la solidarité humaine, au siècle bienfaisant des habitations salubres et à bon marché.



CONCOURS POUR LE MONUMENT GAILLETON  
Projet *Lugdunum* (2<sup>e</sup> prime *ex æquo*).

MM. ROBERT et CHOLLAT, architectes, M. P. DEVAUX, sculpteur.

Assez ingénieux est le projet marqué d'une *Tête de Coq* ; du socle même, auquel est appuyée une Ville de Lyon, émergent quelques hommes semblant prendre part aux luttes politiques. Le dessin des châssis ne manque pas de qualités, mais l'agencement général paraît un peu grêle.

Il y a, dans *Genius Urbis* une quiétude et un équilibre parfaits ; mieux inspiré que certains concurrents qui ont eu recours à de fastueux décors, comme s'il s'était agi de célébrer un triomphateur, l'auteur a voulu rendre hommage à l'administrateur, commémorer les vertus civiques. Émergeant de bassins circulaires, le socle, flanqué de deux figures, le Commerce et la Science, est surmonté d'une statue assise ; le monument s'encadre de balustrades et de lampadaires d'une sobre décoration, et s'élève au milieu d'une abondante verdure bien disposée. Tout est rythmé, et l'agencement général de la place est un des meilleurs pour son état actuel, mais ne permettrait guère l'ouverture projetée d'une rue y aboutissant.

Avec Lyon, c'est tout un monde à créer, au prix de quelles

La dure blancheur du plâtre du projet 6 dans un cercle donne l'impression d'une œuvre encore dans sa gangue. Aucun artifice, aucune habileté pour la mise en valeur. Est-ce l'horreur du léché ? Ou bien l'artiste, talonné par la date de livraison, n'a-t-il pas eu le temps de polir, de raboter, d'enjoliver ? Aux visiteurs, qui ont remarqué que la grille du terre-plein a été posée après coup, cette dernière hypothèse semblera vraisemblable. Plus complet aussi, et conforme aux châssis, le projet gagne comme exécution. Il n'est pas pour cela définitif et fini. Les projets le sont-ils d'ordinaire ? Quoi qu'il en soit, l'attrance de l'art ne s'en dégage pas moins. L'idée inspiratrice apparaît au premier abord. Les dimensions de la place, sa situation topographique, les actes de l'administrateur à commémorer, en un mot le lieu et le sujet, d'autre part, le programme tracé par le nouveau Maire ; tout cela, et cela seulement domine la pensée créatrice. La Ville de Lyon montre avec fierté à un de ses enfants le buste de l'homme qui, pendant plus de vingt ans, présida à ses destinées, tandis que, de l'autre côté, une Immortalité ailée dicte les dates de la naissance et de la mort. Au-dessus du buste, un cartouche, sur lequel une inscription pourra se

lire, accroché à la gueule de deux lions accroupis sur les colonnes du portique, termine heureusement le motif principal. De part et d'autre, des cornes d'abondance symbolisent la prospérité. L'hémicycle est orné aux extrémités de la statue de la Science à droite, de la statue des Arts à gauche. Dans le même ordre, sur l'autre rive du Rhône, au delà du pont de l'Université, s'élèvent les Facultés de Médecine et des Sciences et celles de Droit et des Lettres ; construction importante de la magistrature du D<sup>r</sup> Gaillon.

Le monument suffisamment surélevé — un peu trop peut-être par rapport à la hauteur des colonnes — de loin est visible en entier et il se silhouette gracieusement sur la verdure du fond, placé au centre de la place, séparé des deux rues par une grille en fer et en pierre. Il y a en vérité de l'excellent ; cela se pyramide bien, la courbe est esthétique, et le long des bas reliefs en bronze, relatant les principaux faits de l'époque, court une guirlande de chêne.

Nous retrouvons un bas-relief avec un *Lion dans un G*, mais quelle jolie perspective de la ville, avec ses fleuves et ses ponts construits sous l'administration de Gaillon et projetés par lui ; en avant un buste, peut-être un peu empâté dans la maquette, mais auquel l'exécution donnerait le bon aspect et la fidélité dont est coutumier le sculpteur. Et puis, quel bel effet d'ensemble, et quelle conception décorative dans le parti architectural.

Un peu simplet, *RV dans un carré mi parti rouge et vert* : un buste devant une pyramide, avec aux quatre angles de petites statues pouvant aussi bien être les Saisons, qu'il serait toutefois dommage d'enlever de devant les serres du Parc.

Comme le précédent, *Nil desperandum* ne remplit pas toutes les conditions du programme ; c'est un effort honorable, à coup sûr susceptible d'être exécuté, mais ne comportant pas l'agencement général demandé ; il mérite des encouragements et la devise nous fait prévoir chez son auteur un désir de réussir qu'une préparation soutenue lui fera réaliser.

*Semper recte* est d'une grande simplicité d'exécution ; les figures entourant le socle que surmonte le buste ont du mouvement et sont d'un bon effet artistique, se détachant suivant un procédé très réussi dans certains monuments parisiens récents, mais la rampe qui atteint le bas du socle est un peu sèche de lignes.

\* \* \*

Sincère et de bonne foi, avant tout libre ; telle est notre critique. Il nous fallait parler du concours qui du reste est maintenant jugé par un Jury compétent ; notre tâche est remplie.

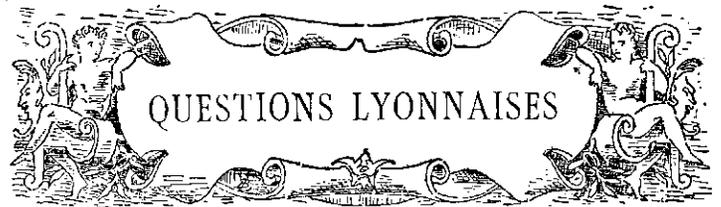
Horace Vernet aimait à dire dans l'intimité qu'il se soumettait d'avance aux critiques. « Je veux être critiqué, moi ! ajoutait-il. Juste, la critique m'a donné des leçons ; injuste, elle m'a donné des forces. » Si nous n'avons pas la prétention d'être infaillibles dans nos jugements, nous avons toutefois la conviction de ne pas mériter le reproche de la seconde épithète.

HENRI SOULT.

La date à laquelle ont eu lieu les opérations du jury ne nous a pas permis d'obtenir, pour ce numéro, des gravures des projets primés ; nous comptons les publier dans le prochain.

*L'étendue des articles d'actualité nous oblige à reporter au prochain numéro la suite annoncée de l'étude de notre collaborateur F. Françon sur les Constructions scolaires en Suisse.*

**Nous prions Messieurs les Architectes auteurs de projets, de travaux communaux de nous faire parvenir un exemplaire des affiches annonçant les mises en adjudication. L'insertion en est fait gratuitement.**



### LE TRANSFERT DE L'HOTEL-DIEU ET LA TRANSFORMATION DU QUARTIER

Depuis quelque temps déjà, on s'entretient, dans les milieux bien informés, de la transformation prochaine du quartier de l'Hôtel-Dieu. Une récente déclaration du maire de Lyon au Conseil municipal annonçait que le sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes avait envoyé, en mission spéciale dans notre ville, le directeur du matériel, dont le choix s'était limité à deux emplacements pour l'installation de l'Hôtel des Postes et des Télégraphes.

On sait qu'en suite de pourparlers entre l'Etat et la Ville remontant à plusieurs années, l'emplacement déterminé d'un commun accord était celui de la halle de la place Ampère, démolie dans ce but ; MM. Clermont et Riboud, architectes, avaient été chargés d'étudier un projet de construction de l'immeuble, et la *Construction Lyonnaise*, dans son numéro des 1<sup>er</sup> et 16 octobre 1905 a publié les plans et façades de leur projet, qui avait été accepté en principe, ainsi qu'une variante. Mais devant l'accroissement rapide des services, et notamment en raison de l'extension des abonnements téléphoniques dont il y avait lieu de prévoir un développement notable pour l'avenir, l'administration postale demandait une augmentation de superficie que, malgré l'ingénieuse utilisation du terrain limité par les immeubles voisins, les architectes se voyaient dans la nécessité de déclarer irréalisable, bien qu'ils aient cherché à compenser par la hauteur ce qu'il n'était pas possible de trouver en surface.

Le maire de Lyon fut donc amené à envisager, comme emplacements susceptibles de répondre à la destination d'un hôtel des Postes, la partie du lycée en façade sur la rue Gentil et sur le quai de Retz, qui deviendra disponible le jour où les bibliothèques municipales seront transférées dans le bâtiment de l'Archevêché ; « le second, qui fait en ce moment l'objet d'une étude et dont il est peut-être prématuré d'entretenir le Conseil municipal, serait rendu libre par la désaffectation de l'Hôtel-Dieu. »

Il appartenait à la *Construction Lyonnaise* de renseigner complètement ses lecteurs sur cet intéressant projet qui assurerait à l'entreprise et aux ouvriers du bâtiment un travail de plusieurs années, et leur redonnerait un essor et une activité qui depuis longtemps leur fait défaut.

Grâce aux renseignements et aux documents que nous avons pu nous procurer, nos lecteurs pourront être exactement fixés sur ce qu'un de nos confrères quotidiens considère comme un rêve et se rendre compte que sa réalisation constituerait, aussi bien au point de vue de l'hygiène générale qu'à celui de l'amélioration des services hospitaliers, un avantage assez important pour compenser ce qu'y pourraient perdre les souvenirs attachés aux pierres séculaires de notre vieil Hôtel-Dieu.

Quelque digne de respect que soit cette œuvre hospitalière faite de patience, de générosité, de progrès, de sagesse, dont la grandeur et la puissance ont excité l'admiration et l'envie de l'Europe, il n'est pas défendu de rechercher pour elle des progrès plus grands encore, de lui souhaiter des locaux largement éclairés, des salles mieux aérées, un chauffage plus régulier, des jardins plus vastes pour les convalescents, des galeries bien ventilées sans courants d'air dangereux.

Les inconvénients actuels sont loin d'être secondaires ; ils suffiraient à justifier un projet de transfert depuis longtemps



envisagé par les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu, si l'insuffisance notoire des locaux n'en faisait encore une impérieuse nécessité. Est-il besoin d'ajouter que son entretien est fort onéreux et que sa situation constitue un véritable danger pour l'agglomération qui l'entoure, et, faut-il le dire, pour les malades qu'il abrite.

Alors que tant de villes d'importance bien moindre, édifient en dehors de leur agglomération de vastes hôpitaux selon les données modernes de l'hygiène, est-il téméraire de vouloir pour Lyon des hôpitaux agencés conformément aux préceptes que la science et l'expérience enseignent, avec de vastes cours, des jardins, de l'air et du soleil ?

Le souci de conserver l'établissement hospitalier dans le cadre successivement agrandi, que l'ancienneté et les immenses services rendus ont fait si vénérable, doit-il primer les considérations qui précèdent ? Si respectable qu'il soit, il ne suffisait pas, croyons-nous, à arrêter le Conseil d'administration des Hospices civils qui gère si sagement le domaine hospitalier, et qui, pour arriver à une amélioration unanimement reconnue nécessaire, cherchait depuis longtemps le moyen pratique d'arriver au résultat sans trop endommager le budget des malades.

C'est dans ce but, et pour étudier ce moyen avec lui, qu'un des membres de ce Conseil se mit en rapport, il y a quelques semaines à peine, avec M. Berlie, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de Lyon.

Il eût été difficile de mieux s'adresser.

M. Berlie, dont nous avons eu bien souvent l'occasion de louer l'esprit d'initiative et l'énergie, est de ceux qui ont la foi, parce qu'ils ont la conscience de l'œuvre qu'ils ont accomplie et de la force qu'ils représentent. Depuis trois ans qu'il préside la Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments et de travaux publics de Lyon et de la région, il en a fait une organisation de premier ordre. Il a su y découvrir les ressources multiples qui s'y cachaient, et il a saisi avec empressement l'occasion de les mettre en lumière. Son rôle dans mainte circonstance difficile a été des plus importants et les résultats obtenus des plus utiles aux corporations du bâtiment ; son esprit conciliant et équitable a su aplanir bien des difficultés et sa fermeté a amené dans différentes éventualités de conflits entre ouvriers et patrons des solutions dont les deux parties lui ont su également gré.

Sans perdre de temps, répondant aux ouvertures qui lui étaient faites, M. Berlie a fait personnellement l'étude du nouveau quartier et le plan qu'il a bien voulu nous communiquer nous dispense de faire une plus longue description.

Par contre, il est intéressant d'exposer la combinaison sur laquelle repose cet important projet.

Les Hospices civils possèdent, dans la banlieue des III<sup>e</sup> ou VI<sup>e</sup> arrondissements de vastes terrains où pourrait être édifié le nouvel hôpital. La construction représente une dépense de dix millions environ ; elle serait payée, non en espèces, mais, ce qui écarterait l'aléa d'une réalisation rapide, par l'abandon des terrains actuellement occupés par l'Hôtel-Dieu.

Les bâtiments construits par Soufflot, classés comme monument historique, seront bien entendu conservés ; rien ne sera changé à l'aspect de la façade sur le quai, sauf en ce qui concerne les ailes annexées au levant et au couchant ; elles seront modifiées pour permettre le débouché de la rue de l'Hôpital prolongée qui constituera une belle artère, reliant la place de la République à l'axe du pont de la Guillotière, et celui de la rue Bellecordière venant aboutir dans l'axe du pont de l'Hôtel-Dieu, qui sera reconstruit sur le type des autres ponts récents. La rue Childebert sera élargie, la rue Grôle et la rue Confort prolongées.

Il y aura là un quartier de tout premier ordre, et le prolongement de la rue Grôle donnera au quartier Grôle l'aboutissant qui lui manquait et en augmentera beaucoup la valeur locative.

Ce sera aussi, pendant toute la durée des travaux, une

ère de prospérité pour tout ce qui, à Lyon, touche au bâtiment, pour tous ceux qui y seront employés et aussi pour les autres qui rencontreront moins de concurrence chez leurs collègues et qui verront par suite diminuer ces rabais exorbitants résultant de la pénurie des travaux.

Et M. Berlie a le ferme espoir de faire aboutir son projet. Il en a, avec son activité coutumière, étudié les diverses faces. Il s'est mis en rapport avec les architectes, avec les membres de la Chambre syndicale, avec les Sociétés de crédit. Il veut, et tous le suivront dans cette voie, laisser à cette œuvre un caractère Lyonnais, et, ne pas recourir à des Sociétés financières qui emploieraient nos entrepreneurs en qualité de sous-traitants et risqueraient non seulement de compromettre ce projet de toute première valeur, mais encore de causer la ruine de nombreux industriels du bâtiment, comme cela s'est vu dans le malheureux quartier Grôle.

CARNUTENSIS.

## MODIFICATIONS

AUX

### CONDITIONS D'ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE DES CONCURRENTS DANS LES ADJUDICATIONS PUBLIQUES

Par une récente circulaire adressée à son administration et relative aux adjudications ressortissant au service des ponts et chaussées, M. le Ministre des travaux publics a modifié, dans un sens plus conforme aux intérêts des entrepreneurs, les errements en vigueur au sujet de l'établissement de la liste des concurrents admis à concourir aux adjudications.

Jusqu'à ce jour, en effet, d'après la procédure instituée par l'article 11 de l'ordonnance du 10 mai 1829, la liste des concurrents agréés était arrêtée par le préfet, après avoir consulté seulement les membres du bureau et l'ingénieur en chef, sans que les candidats évincés aient pu présenter leurs moyens de défense.

En fait, le Bureau, privé ainsi de tout élément de discussion, ne statuait que sur l'avis d'une seule partie.

La circulaire récemment promulguée mettra fin à cette pratique, qui, pour ancienne qu'elle soit, n'en était pas moins des plus critiquables ; elle stipule, en effet, *qu'avant d'arrêter la liste des concurrents agréés, le préfet sera tenu de faire appeler, pour être entendus par le bureau et l'ingénieur en chef, les candidats susceptibles d'être exclus.*

Ce ne serait seulement qu'après cette audition ou après un appel infructueux effectué dans la salle d'adjudication, que serait close, au cours d'une délibération définitive du bureau, la liste des candidats admis à concourir.

Le procès-verbal de l'adjudication devra, d'ailleurs, constater, pour chaque candidat évincé, que les prescriptions précédentes ont été observées.

## CONCOURS

LYON

MONUMENT A LA MÉMOIRE DU D<sup>r</sup> GAILLETON

(Résultats)

Le Jury chargé de juger le concours pour l'érection à Lyon d'un monument à la mémoire du D<sup>r</sup> Gailleton, ancien Maire de Lyon, s'est réuni à l'Hôtel de Ville le lundi 13 janvier à une heure de l'après-midi.

Le Jury se composait de :

MM. Edouard HERRIOT, maire de Lyon, président ;  
BEAUVISAGE, adjoint au Maire, vice-président ;  
INJALBERT, membre de l'Institut, vice-président ;  
ROGNON, conseiller municipal, secrétaire ;

MM. PASCALON, *architecte à Lyon* ;  
 CLERMONT, *architecte à Lyon* ;  
 Tony GARNIER, *architecte à Lyon* (1) ;  
 PONDEVEAUX, *membre du Comité du Monument* ;  
 FOURRIER, *membre du Comité du Monument* ;  
 CHAT, *conseiller municipal* ;  
 RIVIÈRE, *conseiller municipal*.

Les opérations du Jury ont duré de 1 heure à 3 h. 1/4.

Vingt projets étaient présentés.

Il a été procédé par éliminations successives.

En dernier lieu, le Jury a décidé de confier l'exécution du monument aux auteurs du projet n° 10 (*Timbre de 0 fr. 01 dans un cercle*).

Les auteurs de ce projet sont MM. MARION et LUCAS, à Paris, pour l'architecture, et M. VERMARE, 23, avenue des Sycomores, à Paris, pour la sculpture.

Une prime de 2.000 francs donnée par la Ville de Lyon sera attribuée, après ratification du Conseil municipal, à l'auteur du projet n° 7 (*L'Homme et la République*). L'auteur de ce projet est M. LAMOTTE, sculpteur à Parilly, par Vénissieux (Rhône).

Deux primes de 1.000 francs chacune décernées par le Comité du Monument Gailleton sont attribuées au projet n° 18 (*Lyon*), dont les auteurs sont M. Charles MEYSSON, 34, quai Gailleton à Lyon, en collaboration avec M. Henri GARCIN, pour l'architecture, et M. AUBERT, 58, rue de la Charité, pour la sculpture, et au projet n° 11 (*Lugdunum*), dont les auteurs sont MM. ROBERT et CHOLLAT, 12, rue de la Barre, à Lyon, pour l'architecture, et M. P. DEVAUX, 64, rue Bugeaud, à Lyon, pour la sculpture.

Dans l'ensemble, le Jury adresse de vives félicitations aux concurrents. Il a été frappé des efforts faits par les artistes, du mérite et de l'originalité des projets présentés.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Modifications au règlement du Service municipal de l'Architecture de Lyon.

M. l'architecte chargé de la direction du service municipal d'architecture a proposé au maire d'apporter dans la composition du personnel de ce service un certain nombre de modifications, qui vont être soumises au Conseil municipal, comme devant être profitables à la marche de cet important service.

Elles consistent à :

1° Porter à quatre au lieu de trois, le nombre des vérificateurs ;

2° Réduire à quatre le nombre des sous-inspecteurs qui est actuellement de cinq ;

3° Porter de deux à trois le nombre des expéditionnaires ;

4° Prévoir indistinctement un chef ou un sous-chef de bureau, au lieu d'un sous-chef exclusivement.

M. Meysson motive ces propositions, d'une part, par des considérations d'ordre à la fois technique et administratif et d'autre part, en faisant valoir les avantages appréciables qu'il y aurait, pour les finances de la Ville, à ce que le personnel des vérificateurs, notamment, puisse se consacrer exclusivement au contrôle des travaux exécutés par les entrepreneurs et à la vérification des mémoires présentés par eux. Mais, si cette manière de voir permet de réduire d'une unité le nombre des sous-inspecteurs, elle entraîne par contre la création d'un autre emploi de vérificateur et un expéditionnaire de plus devient, dès lors, également nécessaire.

L'ensemble de ces modifications se traduirait, pour cette année, par une augmentation de dépense de 1.800 francs, représentant le traitement de début de cet expéditionnaire — celui de vérificateur en plus et du sous-inspecteur en moins se contrebalançant exactement, et le changement dont il est

(1) MM. Pascalon et Tony Garnier avaient été élus par les concurrents.

question au paragraphe 4 ne pouvant avoir pour le moment aucune répercussion financière.

### Comité de Patronage des habitations à bon marché et de prévoyance sociale de l'arrondissement de Lyon.

Par arrêté préfectoral du 20 décembre dernier :

MM. AUBERT, agent-voyer en chef du département,  
 BERTHIER, actuaire conseil, 38, rue Centrale, à Lyon,  
 BILLON, architecte, président du Syndicat des architectes du Rhône, président de la Société d'habitations à bon marché du parc Chaussagne,  
 BIZET, conseiller municipal de Lyon, membre du Conseil des directeurs de la Caisse d'Épargne de la Croix-Rousse,  
 FLURER, professeur à la Faculté de Droit,  
 HUGOUNENQ, doyen de la Faculté de Médecine de Lyon,  
 PIC, conseiller municipal de Lyon, professeur à la Faculté de Droit,  
 SIMONET, président de l'Union Mutualiste du Rhône,

sont nommés membres du Comité de patronage des habitations à bon marché et de la Prévoyance sociale de l'arrondissement de Lyon, concurremment avec MM. GILLET, membre de la Chambre de Commerce de Lyon, GOURD, député et conseiller général, MAS, conseiller général, et ROBIN, conseiller général, ces quatre derniers nommés par le Conseil général du Rhône.

Les pouvoirs du Comité auront une durée de trois ans à commencer le 20 décembre 1907, pour finir le 19 décembre 1910.

### Tribunal de Commerce de Lyon.

Ensuite des récentes élections au Tribunal de commerce de Lyon, dont nous avons donné les résultats dans notre dernier numéro, les corporations du bâtiment sont représentées dans la magistrature consulaire par M. VICTOR, de la maison Ribayron et Victor, scierie mécanique, comme juge titulaire, et comme juges suppléants par MM. H. BÉNASSY, élu en 1906, et Emile SAPANET, entrepreneur de peinture plâtrerie, secrétaire général de la Fédération de l'Est et du Sud-Est.

### Distinction honorifique.

Ont été récemment nommés officiers d'Académie : MM. BASTIN, entrepreneur de travaux publics à Voison (Vaucluse) ; BOURNAY, agent voyer à Pont-de-Beauvoisin ; CHAUVET, architecte à Marseille ; CLUZEL, géomètre architecte à Bron (Rhône) ;

### Nécrologie.

M. François CAVARNIER, entrepreneur de travaux publics, à Lyon, décédé le 29 décembre 1907, dans sa cinquante et unième année.

### COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

10 Janvier 1908

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné . . . . .	172 50	175 »
— en planche rouge . . . . .	112 50	215 »
— — jaune . . . . .	180 »	182 50
Etain Banka en lingots . . . . .	360 »	365 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	345 »	350 »
Piomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon . . . . .	43 »	44 »
— ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .	48 »	49 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	52 »	53 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .	74 »	75 »
— — — Autres marques . . . . .	71 »	72 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	550 »	» »
— laminé . . . . .	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	300 »	325 »
— laminé . . . . .	400 »	425 »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	23 »	24 »
Fer à double T, AO . . . . .	23 50	» »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus . . . . .	24 »	25 »
Mercure . . . . .	» »	» »

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 27 Décembre 1907 au 8 Janvier 1908

## LYON

Rue Bellecombe, 29-31. — Hangars. — Propr., MM. Briel et Cie.  
 Cours Gambetta, 243. — Hangar. — Propr., MM. Lumière et Cie.  
 Gare Perrache I. — Entrepôt. — Propr., Compagnie P. L. - M.  
 Rue Cité Part-Dieu, 50. — Bureau. — Propr., M. Sallemant.  
 Route de Vienne, 66. — Hangars. — Propr., M. Lacroix.  
 Rue des Docks, 15. — Hangar. — Propr., MM. Gillet et fils.  
 Place de la Croix. — Ateliers. — Propr., MM. Pansu frères. — Arch., M. Curny.  
 Chemin des Mures, 5. — Hangar. — Propr., M. Genin.  
 Rue Ravat, angle rue Marc-Antoine Petit. — Hangar. — Prop., M. Desdier.  
 Rue de la Claire, 5. — Mur. — Propr., M. Monier.  
 Quai d'Occident. — Abri. — Propr., Compagnie Lyonnaise de transports.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône.** — 7 janvier. — *Mairie de Lyon.* — 1<sup>o</sup> Mise en état de viabilité de la rue Carry. Soumissionnaires, M. Monin, 1 p. 100; Société d'ouvriers *La Fraternelle*, 2 p. 100; M. Védrine, 6 p. 100 de rabais. Adjud., M. Richard, 6, rue David, à Lyon; rabais, 6 p. 100 (au 3<sup>e</sup> tour, après tirage au sort). — 2<sup>o</sup> Construction d'une chaussée en navés d'échantillon, chemin vicinal ordinaire n° 77, du Repos. Sans résultat (pas de soum.). — 3<sup>o</sup> Construction d'une clôture métallique le long du chemin de fer, entre l'entrée du Grand-Camp et la rue Montgolfier. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et Maçonneries. Soum., Société d'ouvriers *La Fraternelle*, 1 p. 100; M. Monin, 1 p. 100 de rabais. Adjud., M. Védrine, rue Voltaire, 1, à Lyon; rabais, 10 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. Serrurerie et peinture. Soum., MM. Duret, à Lyon, 8 p. 100; Bayon, du Chambon-Feugerolles, 14 p. 100; Badie, à Perpignan, 16 p. 100 de rabais. Adjud., M. Cluzel, 220, avenue de Saxe; rabais, 23 p. 100.  
**Allier.** — 3 janvier. — *Mairie de Vichy.* — Travaux de canalisation. — Montant, 235.000 fr. — Soumissionnaires: Mme Vve Ch. Gibaud, 5 p. 100 d'augmentation. — M. Boutin, prix du devis. — MM. Pérignon, Vinet et Cie, 7 p. 100. — Monduit, 3,35 p. 100. — J. B. Cornil, 10 p. 100. — J. Giraudon, 10,80 p. 100. — J. Serpollet, 9 p. 100. — F. Védrenne, 2 p. 100. — Cl. Guyot, 7 p. 100. — Lebert, 7 p. 100. — Breton, 5 p. 100. — Adjud., MM. Pellier et Houdry, 83, boulevard de Port-Royal, Paris, à 14 p. 100 de rabais.  
**Allier.** — 10 janvier. — *Préfecture.* — Route nationale, rechargement. Mont., 21.000 fr. Pas de soumissionnaire.  
**Ardèche.** — 5 janvier. — *Mairie de Pailharès.* — Construction d'un groupe scolaire. Mont., 37.757 fr. 02. Pas de résultat.  
**Drôme.** — 8 janvier. — *Mairie de Valence.* — Travaux communaux. — 1<sup>o</sup> Démolition et travaux de voirie. Adjud., M. Julien Frédéric, 33, avenue Victor-Hugo, à Valence, 10 p. 100 de rabais. — 2<sup>o</sup> Entretien des immeubles et mobiliers communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Non adjugé.  
**Haute-Saône.** — 3 janvier. — *Sous-préfecture de Gray.* — 1<sup>er</sup> lot. Auvet. Confection de portes. Mont., 832 fr. 49. Adjud., M. Lahille, à Bouhans, à 1 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Pin-l'Emagny. Réfect. presbytère. Mont., 1.801 fr. 52. Soum., M. Roy, prix du devis. MM. Landry, 6 p. 100. — Dupré, 7 p. 100. — Adjud., M. Jardel, à Pesmes, 8 p. 100. — 3<sup>e</sup> lot. Retiré. — 4<sup>e</sup> lot. Gézier. Construction bordures, trottoirs. Mont., 5.823 fr. 35. — Soum., M. Ganne, Léon, 6 p. 100. Adjud., M. Ganne, François, à Etuz, à 7 p. 100. — 5<sup>e</sup> lot. Retiré. — 6<sup>e</sup> lot. Chemins vicinaux. Construction. Mont., 8.307 fr. 98. Adjud., M. Thomazet, à Battrans, prix du devis. — 7<sup>e</sup> lot. Chemin vicinal. Construction. Mont., 9.203 fr. 38. — Adjud., M. Curtet, à Vanne, prix du devis. — 8<sup>e</sup> lot. Velesmes. Chemin vicinal. Construction d'un ponteau. Mont., 3.039 fr. 14. — Adjud. M. Masson, à Augirey, à 3 p. 100 de rabais.  
**Loire.** — 7 janvier. — *Hospices de Saint-Etienne.* — Entretien des bâtiments pour quatre années. Bâtiments hospitaliers et propriétés urbaines. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie. Mont., 10.000 fr. Adjud., M. Fayolle, 23, rue de Beaumes, à Saint-Etienne, 6 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, serrurerie. Mont. 6.000 fr. Adjud., MM. Petit et Chatagnon, rue de l'Île, 70, à Saint-Etienne, 18 p. 100. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, fumisterie. Mont., 7.000 fr. Adjud., M. Gras, rue Saint-Roch, 20, à Saint-Etienne, 34 p. 100. — 4<sup>e</sup> lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie. Mont., 5.000 fr. Adjud., M. Depeyre, rue d'Annouay, 5, Saint-Etienne, 34 p. 100. — Propriétés rurales. 5<sup>e</sup> lot. Section Nord. Mont. 8.000 fr. Adjud., M. Husson, au Champraud, Saint-Etienne, 4 p. 100. — 6<sup>e</sup> lot. Section Sud. Mont. 8.000 francs. Adjud., M. Durupt, à Saint-Genest-Lerpt, 4 p. 100 de rabais.  
**Saône-et-Loire.** — 5 janvier. — *Mairie de Saint-Gengoux-le-National.* — Aménagement d'un Bureau de poste. Mont., 5.700 fr. Adjudicataire, M. Barnaud, à Santilly, 17 p. 100 de rabais.  
**Ministère de la Guerre.** — 3 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Service du génie. Entretien des bâtiments, Bâtiments situés sur la rive droite

de la Saône. — 3<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant des trav. 10.000 fr. Soumissionnaires, MM. Vioron, 18,50 p. 100. — Pérignon, Vinet et Cie, 13,10 p. 100. — Bajard, 13 p. 100. — Fabre, 2 p. 100. — Lelaquay, 1,50 p. 100. — Adjud., Ouvriers ferblantiers, plombiers de Lyon, 266, rue de Créqui, à Lyon, 25 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, vitrerie, peinture. Montant des travaux, 7.000 fr. Adjud., MM. Jullien, 31,50 p. 100. — Cérutti, 2 p. 100. Adjud., Ginestie, quai Claude-Bernard, 7, Lyon, 34,60 p. 100 de rabais. — Bâtiments situés sur la rive gauche du Rhône. — 3<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie. Mont., 14.000 fr. Soum., MM. Vioron, 18 p. 100. — Fabre, 17 p. 100. — Bajard, 14,10 p. 100. — Pérignon, Vinet et Cie, 13 p. 100. — Lelaquay, 6 p. 100, Adjud., Ouvriers ferblantiers, plombiers de Lyon, 29 p. 100 de rabais.

## OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI

**DESSINATEUR** disposant de quelques heures prendrait travaux à exécuter chez lui. — S'adresser aux *Bureaux du Journal.*

**Importante Maison de TRANSPORTS INTERNATIONAUX** désire représenter personne bien introduite dans usines métallurgiques. Adresser offre en indiquant prétentions et références, aux *Bureaux du Journal*, sous le n° 30910.

La 285<sup>e</sup> Société de secours mutuels des contremaîtres et employés d'entreprises de maçonnerie, dite le *Double-Mètre*, a l'honneur d'informer MM. les Entrepreneurs qu'elle est à leur disposition pour leur procurer des contremaîtres ou employés munis des meilleures références. — S'adresser au siège, rue Childebert, 56.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Vendredi 7 février, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un bâtiment d'habitation pour les gardes du parc de la Tête d'Or. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonneries, ouvrages en ciment, pierres de taille et couverture en tuiles. Montant des travaux, 39.993 fr. 07. Cautionnement, 2000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente en fer et fers à bâtiment. Mont., 6324 fr. Caut., 400 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie, canalisation des eaux ménagères et installation d'appareils sanitaires. Mont., 4545 fr. 05. Caut., 300 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie et quincaillerie se rapportant au ferrage des menuiseries. Mont., 8133 fr. 52. Caut., 500 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 6338 fr. 38. Caut., 400 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés au Bureau des renseignements, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.  
**Rhône.** — Lundi 27 janvier, 9 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône.* — Travaux sur chemins de grande communication. — 1<sup>er</sup> lot. Chemin n° 3 bis. Entretien et réparations pour trois années, entre le chemin de grande communication n° 7 bis et la limite de Nuelles, sur 3535 mètres. Montant des travaux, 7561 fr. 50. A valoir, 1438 fr. 50. Total, 9000 fr. Cautionnement, 120 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Chemin n° 5 bis. Entretien et réparations pour trois années, entre le chemin de grande communication n° 6 bis et la limite de Rivolet et de Saint-Cyr-le-Chatoux, sur 15 k. 129. Mont., 16.824 fr. 60. A val., 3175 fr. 40. Tot., 20.000 fr. Caut., 280 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Chemin n° 7 bis. Entretien et réparations pour trois années, entre le chemin de grande communication n° 14 bis et la limite de Légny, sur 9404 mètres. Mont., 30.301 fr. 50. A val., 6698 fr. 50. Tot., 37.000 fr. Caut., 400 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Chemin d'intérêt commun n° 20 de Dorieux à Villefranche, 1<sup>o</sup> Construction d'une canalisation en béton de ciment de 0<sup>m</sup>60 de diamètre; 2<sup>o</sup> établissement de bordures de trottoirs et de rigoles. Mont., 2981 fr. 10. A val., 118 fr. 90. Tot., 3000 fr. Caut., 100 fr. — Visa par l'agent-voyer en chef, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.  
**Ain.** — Jeudi 23 janvier, 2 heures. — *Mairie de Bourg.* — Restauration et agrandissement de l'école communale de garçons de la rue Bichat. — Montant des travaux, 143.883 fr. 08. Cautionnement, 5800 fr. — Les matériaux à provenir de la démolition, sont cédés en compte à l'entreprise, pour le prix à forfait de 4000 fr. — Visa jusqu'au 20 janvier par l'architecte. — Renseignements à la mairie et chez M. Cl. Royer, architecte, boulevard Paul-Bert, 15, à Bourg.  
**Ain.** — Dimanche 26 janvier, 11 heures. — *Mairie de Charix.* — Agrandissement de porcherie. Clôture, hangar à bois, abreuvoirs, lavoirs. — Montant des travaux, 11.491 fr. 61. Cautionnement, 1/20. — Renseignements à la mairie et chez M. Grillet, architecte, à Nantua, auteur du projet.  
**Jura.** — Jeudi 6 février, 3 heures. — *Préfecture.* — 1<sup>o</sup> Chemins de grande communication, — 1<sup>er</sup> lot. Chemin n° 93, de Chissey à Villers-Farlay. Construction d'un pont de décharge de 13<sup>m</sup>75 d'ouverture et exhaussement du chemin aux abords, sur une longueur de 161<sup>m</sup>60, le tout au territoire de Chissey. 1<sup>o</sup> Terrassements et maçonneries. Montant des travaux, 11.020 fr. 12. A valoir, 1079 fr. 88. Total, 12.100 fr. Cautionnement, 400 fr. — 2<sup>e</sup> lot. 2<sup>o</sup> Parties métalliques. Mont., 3669 fr. 70. A val., 230 fr. 30. Tot., 3900 fr. Caut., 120 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Chemin n° 127, de Champagnole à Mouthé. Fourniture de matériaux pour grosses réparations à la chaussée, entre les points 17 k. 900 et 20 k. 600, au territoire de Foncine-le-Haut. Mont., 4045 fr. 60. A val., 154 fr. 40. Tot., 4200 fr. Caut., 150 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Chemin n° 128, entre les routes nationales n° 5 et 73. Construction d'une chaussée pavée entre la

maison Ferrebœuf et la rue Jantet, sur 50 mètres de longueur, dans la traversée de Dôle. Mont., 2825 fr. A val., 175 fr. Tot., 4000 fr. Caut., 240 fr. — *Nota.* Les lots ci-dessus seront adjugés par le Préfet et deux membres du Conseil général assistés de l'agent-voyer en chef. — 2° Chemins vicinaux ordinaires. — 5° lot. Commune de Choisey. Construction d'un pont en maçonnerie sur la rivière du Doubs et ouverture des chemins vicinaux ordinaires n°s 3 et 16, de Choisey à Vilette et à Gevry, sur une longueur de 2197<sup>m</sup>65. (terrassements et chaussée). Mont., 141.306 fr. 37. A val., 10.693 fr. 63. Tot., 152.000 fr. Caut., 4700 fr. — *Nota.* Ce lot sera adjugé par le Maire de Choisey, assisté de deux membres du Conseil municipal, du Receveur municipal et de l'Agent-voyer en chef. — 3° Chemins ruraux. — 6° lot. Commune de Perrigny. Construction du chemin rural n° 4, dit de « La Petite Lathe », sur une longueur de 277<sup>m</sup>42 (terrassements et chaussée). Mon., 1493 fr. 28. A val., 156 fr. 72. Tot., 1650 fr. Caut., 55 fr. — *Nota.* Ce lot sera adjugé par le maire de Perrigny, assisté de deux membres du Conseil municipal, du Receveur municipal et de l'Agent-voyer d'arrondissement. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la Préfecture (2° division), bureau des travaux publics, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Loire.** — Dimanche 2 février, 10 heures. — *Mairie de Saint-Romain-d'Urfe.* — Construction d'une école de filles. — Montant des travaux, 18.636 fr. 75. Cautionnement, 1000 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Marret, architecte, 14 rue Brison, à Roanne.

**Vaucluse.** — Dimanche 26 janvier, 10 heures. — *Mairie de Château-neuf-du-Pape.* — Travaux vicinaux. — Fourniture de matériaux nécessaires à l'entretien des chemins vicinaux ordinaires pendant les années 1908 à 1912 inclus. — Montant annuel des travaux, 500 fr. — Renseignements à la mairie et aux bureaux de l'agent-voyer d'arrondissement d'Orange.

**Puy-de-Dôme.** — Samedi 25 janvier, 3 heures. — *Mairie de Clermont-Ferrand.* — Entretien des chemins vicinaux et ruraux de 1908 à 1910. — Montant annuel des travaux, 30.000 fr. Cautionnement, 3000 fr. — Renseignements à la mairie.

**Vaucluse.** — Dimanche 26 janvier, à 2 heures. — *Mairie de Caderousse.* — Travaux vicinaux. — Fourniture de matériaux nécessaires à l'entretien des chemins vicinaux ordinaires pour les années 1908 à 1912 inclus. Montant annuel : 900 fr. — Renseignements à la mairie et aux bureaux de l'agent-voyer de l'arrondissement d'Orange.

**Vaucluse.** — Dimanche 2 février, à 11 heures. — *Mairie de Piolenc.* — Travaux vicinaux. — Fourniture de matériaux nécessaires à l'entretien des chemins vicinaux ordinaires pour les années 1908 à 1912 inclus. Montant annuel : 889 fr. — Renseignements à la mairie et aux bureaux de l'agent-voyer d'arrondissement d'Orange.

SPECTACLES

**GRAND-THÉÂTRE** Jeudi 16, *Thais*, de Massenet, toujours en faveur auprès d'un nombreux public. — Vendredi, seconde de *Messaline*, d'Isidore de Lara.

**CÉLESTINS** Aujourd'hui soirée de gala pour la première de *L'Amour Veille*. Tout le monde a lu ou entendu parler de cette œuvre exquise de MM. de Fiers et de Caillavet. Les Lyonnais connaissent le talent de Mlle Blanche Tontain qui vient créer *L'Amour Veille* avec Mmes Dickson, Emma Bonnet et M. Hauterive.

En matinée, à prix réduits *Denise*, comédie en 4 actes d'Alexandre Dumas fils, avec M. Gabriel Frère de l'Odéon, dans le rôle de Touvenin. — Vendredi et jours suivants, *L'Amour Veille*.

**NOUVEAU-THÉÂTRE** Les représentations du Théâtre-Spectacle-Cinéma obtiennent un très gros succès avec l'Unic-Cinéma, O' Noré, l'amusant clown imitateur; les 6 Cawellys, acrobates d'une force étonnante, etc., etc.

**CASINO-KURSAAL** Vendredi 17 janvier, première représentation de Polin. 21, première de *Bidouille*, pièce en 2 actes à grand spectacle. 110 représentations à l'Eldorado. Polin jouera le rôle de *Bidouille*.

**HORLOGE** *Ohé! l'Battillon*, qui approche de la centième et qui est maintenant jouée au Casino-Kursaal de Grenoble et à celui du Théâtre-Municipal de Valence, obtient toujours un colossal triomphe à l'Horloge, ce cadre si coquet où le spectateur est en communication directe avec l'acteur, aussi peut-on affirmer sans crainte, que tout ce que Lyon compte d'intellectuels et de gens supérieurs seront venus se délecter l'esprit aux six tableaux de cette revue lyonnaise et satirique. Que l'on profite des dernières représentations de *Ohé! l'Battillon* pour voir défiler les actualités locales de l'époque, pour entendre de joyeux couplets frondeurs et de fines allusions sur nos gouvernants. Dimanche, avant-dernière matinée de la revue qui commence tous les soirs à 8 heures et demie précise.

**SCALA** *Les Golles de la Femme*, opérette en 4 tableaux de Foullet, le gros succès de Parisiana.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 47411

Tirage : 31 OCTOBRE 1908

LOTÉRIE

Le Billet : 1 FRANC

L'ŒUVRE ANTI-TUBERCULEUSE

Autorisée par la Chambre des Députés et par Arrêté du Ministre de l'Intérieur

Siège Social à NANTES, (5 rue Boileau)

434 lots en espèces pour **200.000 FRANCS**

1<sup>er</sup> Gros lot : 100.000 fr. — 2<sup>e</sup>, 25.000 fr. — 3<sup>e</sup>, 10.000 fr.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD nls, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaeques, 50 bis. LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

SOL SANS JOINTS

CHEYA. — Paul JACCAUD, 49, rue de la République, Lyon.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun, Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

**BOURG-SAINT-ANDEOL (Ardèche)**

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés  
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

## AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

DÉPOT : Rue Grolée, 22 (angle Rue Childebert)

**TEINTURE**

**LYON**

**DÉGRAISSAGE**

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

**L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT**

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

**STOPPAGE ET DELUSTRAGE**

ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 8 HEURES

**CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE**

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

**21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE**

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

## Société Lyonnaise d'Éclairage, Chauffage

ET INSTALLATIONS SANITAIRES

LYON — 67, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 67 — LYON

TÉLÉPHONE 37-41

**GAZ — ELECTRICITÉ — ESSENCE**

**GAZOGÈNE — PÉTROLE**

**APPAREILLAGE — EAU — PLOMBERIE**

INSTALLATIONS SANITAIRES

## Le Meilleur Préservatif

contre l'afflux

des eaux souterraines

et l'humidité des murs

est

L'ÉMULSION DE

## Bitume Wunner

BREVETÉE

pour l'obtention de mortiers hydrofuges

Wunner'sche Bitumen - Werke, G. m. b. H.

Unna-en-Westphalie (Allemagne)

AGENT GÉNÉRAL :

**P. SAVIGNY, Ingénieur-Chimiste**

3, place Meissonnier, à LYON

## L. Poncet & L. Lacroix

ANCIENNES MAISONS

**CHOLET & REZARD et CHARGNIOUX**

31, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

TÉLÉPHONE 7-81

MARSEILLE, Allée des Capucines, 47

ENTREPRISE GÉNÉRALE

**D'INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES**

Lumière, Sonneries

TÉLÉPHONES, PARATONNERRES

Personnel de choix pour installation  
de Châteaux, Villas, Hôtels, Appartements

Etudes, Devis sur demande de MM. les Architectes

## PAUL JACGAUD

Bureau Technique

**BÉTON ARMÉ**

Système de Vallière

Brevet Français 305,112, S. G. D. G.

**SOL SANS-JOINTS "CHEYA"**

DÉPOSÉ

Fosses et Epurateurs Septiques

SYSTÈME JACGAUD BREVETÉ

PROJETS ET DEVIS GRATUITS

49, Rue de la République, 49

LYON

Usine : Route de Genas